



Le dragage sélectif des hauts-fonds dans la voie navigable du Saint-Laurent

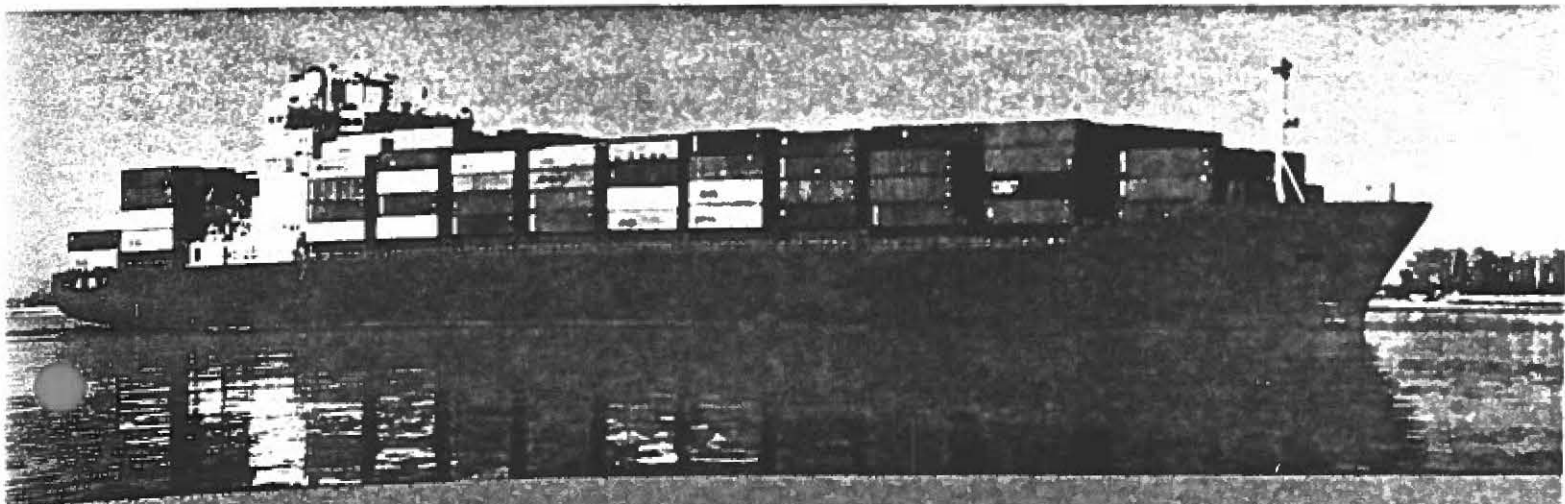
Rapport sommaire
d'évolution des travaux
et du suivi
environnemental

Ce document d'information présente les résultats de la phase 1 des travaux et du suivi environnemental effectués au lac Saint-Pierre entre le 27 août et le 15 novembre 1998. Il résume également les activités envisagées pour les années 1999 et 2000 dans le chenal de navigation entre Montréal et le Cap à la Roche.

Le projet dans ses grandes lignes

Le projet consiste à draguer des hauts-fonds dans des secteurs bien définis du chenal de navigation entre Montréal et le Cap à la Roche afin de porter la profondeur minimale des eaux navigables à 11,3 mètres. La profondeur désirée existe déjà sur 98 % de la superficie; il s'agit donc d'écrêter des dunes ainsi que des affleurements

rocheux triables et des dépôts d'argile ancienne, sur une épaisseur pouvant atteindre 30 centimètres (un pied). Cette mesure vise à consolider la position du port de Montréal sur le marché des échanges mondiaux: l'augmentation de la profondeur minimale dans cette partie du chenal permettra en effet d'optimiser le chargement de porte-conteneurs.



et de navires de vrac solide de grande capacité, surtout en périodes de basses eaux. L'initiative occasionnera un investissement de l'ordre de neuf millions de dollars, incluant le coût des différentes études reliées, des travaux* de dragage et de mise en dépôt, du programme de surveillance et de suivi environnemental de même que les frais associés à la réalisation de mesures de conservation des habitats du fleuve.

L'ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE

PEU D'IMPACTS
SUR LE MILIEU

L'étude environnementale, réalisée par des professionnels du domaine, a déterminé que la réalisation du projet

aurait peu de répercussions sur le milieu naturel. De plus, le calendrier des travaux a été adapté de manière à éviter les périodes critiques pour la pêche commerciale et les périodes sensibles pour la faune. Un programme de suivi environnemental et des mesures de protection et de conservation des habitats riverains ont également été prévus.

1998

LE DÉBUT DES TRAVAUX

En novembre 1998, le dragage sélectif des hauts-fonds et la mise en dépôt des matériaux ont été complétés dans les zones du lac Saint-Pierre. Quelques travaux de dragage ont aussi été réalisés entre Montréal et le Cap à la Roche pour enlever certains débris dispersés, des blocs et des monticules isolés. Les activités de surveillance et de suivi environnemental ont permis en outre de confirmer que les modifications de la qualité de l'eau ont été faibles, locales et intermittentes.

* Le coût des travaux, estimé il y a trois ans à environ cinq millions de dollars, se chiffrera à près de sept millions de dollars. Le nombre limité d'entrepreneurs en dragage et l'échéancier des travaux ont occasionné une hausse des coûts. De plus, la quantité restreinte de sites de mise en dépôt a augmenté la distance à parcourir et le coût pour transporter les matériaux dragués. La mise en dépôt des matériaux, effectuée de manière séquentielle, a aussi entraîné des frais supplémentaires pour le déplacement des équipements.

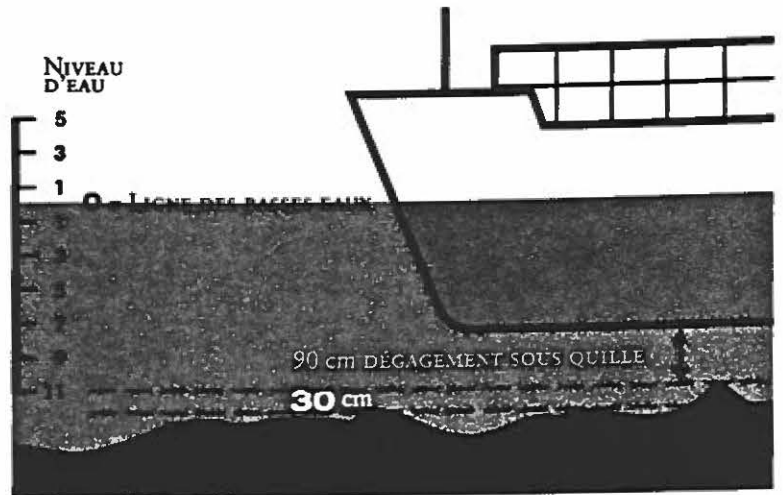
SOMMAIRE

Le projet dans ses grandes lignes	1
Les faits saillants du Rapport de suivi environnemental 1998 : la phase 1 des travaux	4
La phase 2 des travaux	9
Les actions en partenariat pour la conservation des habitats	10
Un rappel des conditions pour protéger et conserver l'environnement	12
Les étapes du projet	14
Rôle des principaux intervenants et partenaires	16

An English version of this publication is available.

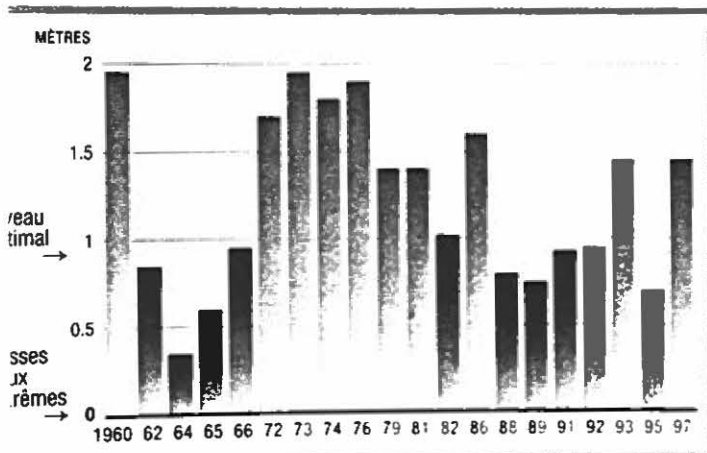
UNE MESURE
POUR
ATTÉNUER
L'EFFET DES
BASSES EAUX

Le niveau d'eau du Saint-Laurent fluctue continuellement. Des baisses périodiques sont enregistrées généralement entre les mois d'août et novembre. Ces périodes d'étiage ou de basses eaux, tout comme les périodes de crues, sont des phénomènes naturels. Elles se produisent également de façon cyclique : pour certaines années, les niveaux d'eau sont extrêmement élevés; pour d'autres, ils sont extrêmement bas. La disponibilité additionnelle de 30 cm de la profondeur minimale des eaux navigables entre Montréal et le Cap à la Roche permettra donc de réduire l'effet du phénomène des basses eaux sur la capacité de chargement des navires qui, en tout temps, doivent respecter un dégagement sous quille de 90 cm pour circuler dans le chenal.



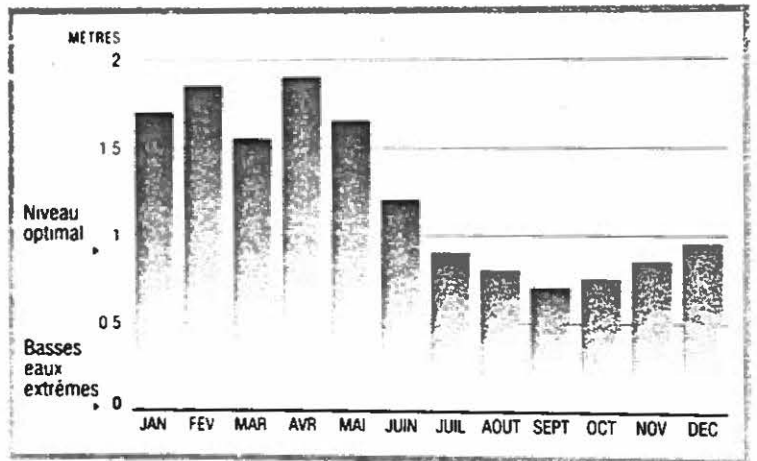
La profondeur minimale des eaux navigables est égale à la distance séparant la plus haute crête au fond du chenal et la ligne des plus basses eaux.

Les dix années de plus hautes et de plus basses eaux 1960-1998 moyennes annuelles



Ce tableau montre que les niveaux d'eau varient considérablement d'une année à l'autre et que ce n'est pas un phénomène nouveau. Le lecteur comprendra que les basses moyennes annuelles sont fortement influencées par des périodes d'extrêmes basses eaux.

Niveaux d'eau dans le chenal moyennes mensuelles 1960-1998



Ce tableau montre que les niveaux d'eau varient d'un mois à l'autre dans une même année et que chaque année apporte sa période de basses eaux entre les mois d'août et novembre. On comprendra que les moyennes mensuelles les plus basses sont fortement influencées par des mois d'extrêmes basses eaux.

Les faits saillants du Rapport de suivi environnemental

Phase 1 des travaux : des répercussions non significatives

Tous les travaux de dragage sélectif au lac Saint-Pierre ont été réalisés entre le 27 août et le 15 novembre 1998. Les matériaux constitués de silts, d'argile ancienne et d'une plus grande proportion que prévue de sables grossiers ont été mis en dépôt dans le site (S-16A) localisé du côté nord du chenal, à l'est du lac. La mise en dépôt a été effectuée de manière séquentielle dans quatre sous-zones du site afin de recouvrir les silts et argiles dans la mesure du possible avec des sables pour maximiser leur stabilité et leur résistance à l'érosion.

De façon générale, les argiles déposées ont formé des monticules très compacts qui réduisent la profondeur des eaux. Mais cela ne devrait pas constituer un obstacle pour les petites embarcations. De plus, les cartes marines indiqueront la localisation du site de mise en dépôt et il est probable que les monticules s'enfonceront progressivement à moyen terme.

L'équipe de suivi, composée de deux techniciens, d'un biologiste et d'un géologue-sédimentologue, a consacré

24 jours aux mesures et aux activités suivies, dans des conditions météorologiques parfois difficiles. Tel qu'il a été anticipé dans l'étude environnementale, le suivi a confirmé que les répercussions des travaux sur le milieu naturel n'étaient pas significatives. Aucune répercussion imprévue n'est survenue : des mesures de protection ou d'atténuation particulières n'ont donc pas été requises. Au delà de 1 200 mesures de turbidité ont été enregistrées pour vérifier la qualité de l'eau et plus de 40 échantillons d'eau ont été analysés afin de déterminer leur teneur en chrome, cuivre et nickel. Des observations aériennes, des relevés bathymétriques et des pêches expérimentales ont aussi fait partie du programme de suivi en 1998 au lac Saint-Pierre.

UNITÉ DE TURBIDITÉ

L'unité de turbidité NTU (Nephelometric Turbidity Unit) est une mesure indirecte de la clarté relative de l'eau. Une eau parfaitement claire a une turbidité de 0 NTU. Les variations de turbidité observées naturellement dans le Saint-Laurent peuvent atteindre 20 ou 30 NTU, et même davantage, lorsque les vents occasionnent le brassage de zones peu profondes. À titre de point de repère, la réglementation québécoise stipule qu'une eau destinée à la consommation humaine doit posséder une turbidité égale ou inférieure à 5 NTU.

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

LA QUALITÉ DE L'EAU A PEU VARIÉ PENDANT LE DRAGAGE

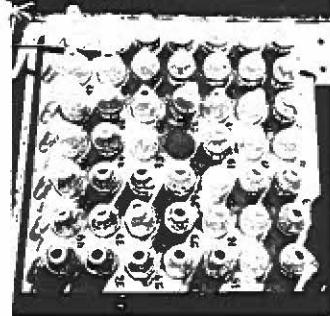
- Les mesures de turbidité moyenne en aval des dragues ont varié entre 5 et 9 unités (NTU) et dépassaient peu celles mesurées dans le chenal, à l'extérieur de la zone d'influence des travaux.
- Des mesures plus globales, prises à plusieurs stations d'échantillonnage le long de deux lignes traversant d'un côté à l'autre du chenal, ont aussi montré de faibles variations en amont et en aval des travaux. Les valeurs ponctuelles maximales, de l'ordre de 30 à 40 NTU, mesurées à 150 mètres de la drague, ont été observées uniquement à la surface de l'eau dans un panache très étroit.



- Les concentrations de chrome, de cuivre et de nickel dans des échantillons parmi les plus troubles ont toujours été très faibles, dépassant rarement les seuils de détection des appareils de mesure. Les valeurs obtenues étaient en deçà des critères de qualité établis par le ministère de l'Environnement du Québec pour la protection de la vie aquatique.



UN NUAGE DE TURBIDITÉ
TEMPORAIRE S'EST FORMÉ
LORS DE LA MISE EN DÉPÔT



- De façon typique, mesurée à un point fixe en aval du site de dépôt, la turbidité est passée de 2 à 8 NTU, à des valeurs moyennes variant entre 2 et 34 NTU immédiatement après le dépôt. Elle s'est rétablie à sa « valeur naturelle » après une période allant de 5 à 20 minutes.
- Des mesures enregistrées en continu, une heure après le déversement, ont reflété que la matière en suspension était très homogène dans le nuage de turbidité: ce qui est caractéristique d'une suspension stable de particules très fines.
- Selon les observations aériennes, le nuage de turbidité a dérivé sans toucher la rive et les sites récréatifs et s'est incorporé aux eaux du chenal environ trois heures après s'être formé: l'addition de ce nuage de particules à la quantité considérable de matériaux en suspension transportée dans le chenal est négligeable.
- La masse de matériaux perdue surtout lors du dépôt en milieu aquatique a été estimée à 0,5 % de la charge des chalands. L'étude environnementale prévoyait une perte de 1 % à 5 %. →

Nuage résultant d'une mise en dépôt faite un peu plus d'une heure auparavant.

Nuage résultant d'une mise en dépôt faite 3,5 heures auparavant. À partir de ce point, le nuage se joint graduellement aux eaux du courant principal et devient indétectable en aval.

Mise en dépôt en cours au site S-16A.

Photographie prise le 14-09-98 à 13 h 55. Vue de l'extrémité est du lac Saint-Pierre.

partie de la superficie (89 % à 91 %) des autres sous-zones a pu être recouverte tel que prévu.

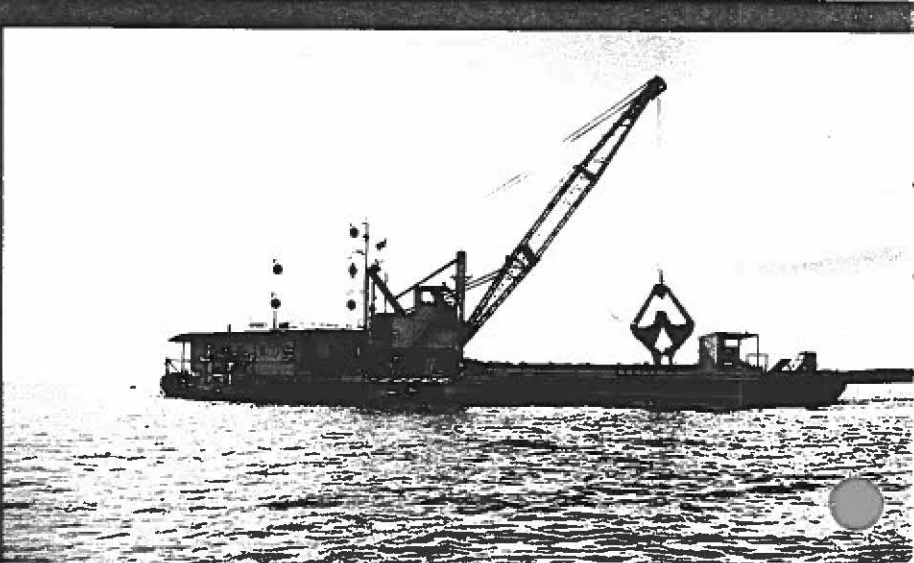
- Selon les observations de l'équipe de suivi, ces matériaux silto-argileux n'ont pas tendance à s'éroder et à affecter la qualité de l'eau. L'équipe estime que les petites surfaces non recouvertes représentent des risques négligeables pour l'environnement aquatique.
- La cohésion des matériaux constitue un atout pour leur stabilité dans le site de mise en dépôt.
- En 1999, de nouveaux relevés permettront d'évaluer l'évolution des sédiments déposés ainsi que l'ampleur des phénomènes anticipés de compactage et d'enfoncement de ces matériaux.

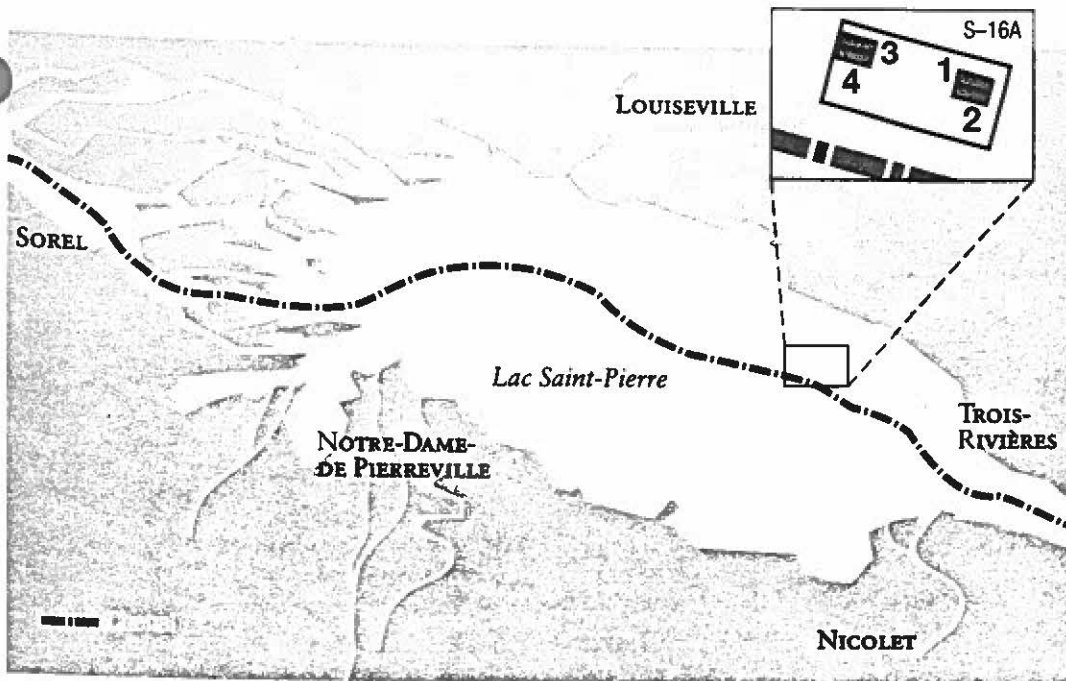
LA FORTE COHÉSION DES ARGILES A PARFOIS NUI À LEUR RECOUVREMENT

- De nature très compacte, les matériaux silto-argileux ont formé à certains endroits des monticules lors du largage.
- L'angle abrupt de ces monticules et la profondeur à respecter pour la navigation ont limité leur recouvrement par des sables dans une des sous-zones (47 % de sa surface) mais une grande



Les barges ont été remplies à pleine capacité de façon à transporter une quantité minimale d'eaux chargées d'argiles. De plus, le délai d'ouverture entre deux compartiments des chalands a été restreint au plus bas dans le but de limiter l'extension du nuage de turbidité lors de la mise en dépôt des matériaux. Cette procédure a été convenue dès le début des travaux avec l'entrepreneur chargé des activités de dragage, compte tenu des observations et des mesures effectuées en aval du site de mise en dépôt.





Le site de mise en dépôt (S-16A) a été divisé en quatre sous-zones pour y déposer les matériaux de manière séquentielle selon leur qualité. Dans la mesure du possible, les matériaux fins ont été recouverts par des matériaux plus grossiers afin d'optimiser la stabilité des dépôts. Cette méthode a été privilégiée en tenant compte des caractéristiques des matériaux constitués d'argile ancienne, et des critères intermédiaires de qualité des sédiments, élaborés par Environnement Canada et le ministère de l'Environnement du Québec.

LE PROGRAMME DE PÊCHES EXPÉRIMENTALES S'EST POURSUIVI

Les premiers résultats du programme de pêches ont démontré que le site de mise en dépôt choisi au lac Saint-Pierre est acceptable du point de vue environnemental car il ne constitue pas un habitat de poisson jugé critique. Toutefois, six campagnes de pêches au total sont prévues afin d'établir si des modifications dans l'utilisation de ce site par la faune piscicole surviennent à la suite du dépôt des matériaux dragués. Avant les travaux et dans des conditions de vents faibles, trois campagnes se sont déroulées directement dans le site et dans un site témoin situé à proximité. Trois autres campagnes seront réalisées au printemps et à l'automne 1999 de même qu'au printemps de l'an 2000.

APERÇU DES PRISES AVANT LES TRAVAUX DE 1998

SITE DE MISE EN DÉPÔT
 (5 stations)
 389 poissons, 15 espèces

Espèces les plus communes :

le meunier noir	33 %
le chevalier rouge	21 %
le doré jaune	15 %

SITE TÉMOIN
 (5 stations)
 372 poissons (17 espèces)

Espèces les plus communes :

le meunier noir	26 %
la perchaude	26 %

LE DRAGAGE SÉLECTIF DE HAUTS-FONDS ÉPARS

Dans le chenal de navigation entre Montréal et le Cap à la Roche, la profondeur minimale désirée de 11,3 mètres existe déjà sur 98 % de la superficie. Le dragage sélectif des hauts-fonds comporte l'enlèvement de nombreux monticules dispersés dans différents secteurs. L'épaisseur de ces hauts-fonds peut atteindre 30 centimètres.

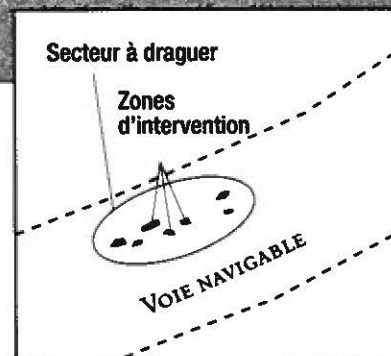
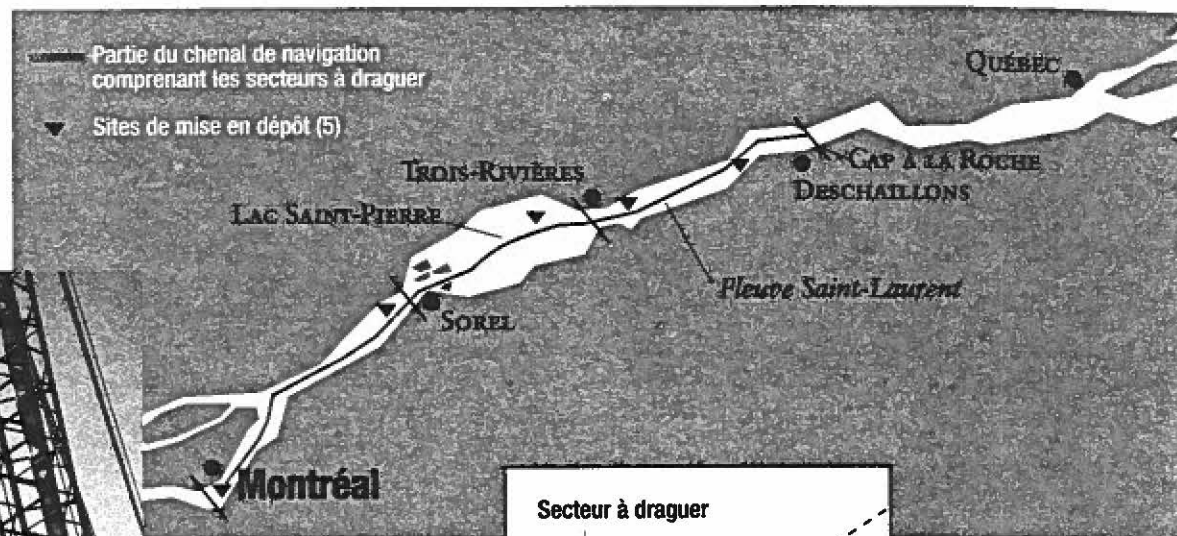
Volumes :

1998 : Zones complétées au lac Saint-Pierre : 116 700 mètres cubes

1999 : Zones prévues entre Montréal et Sorel : 42 300 mètres cubes (estimé 1997)

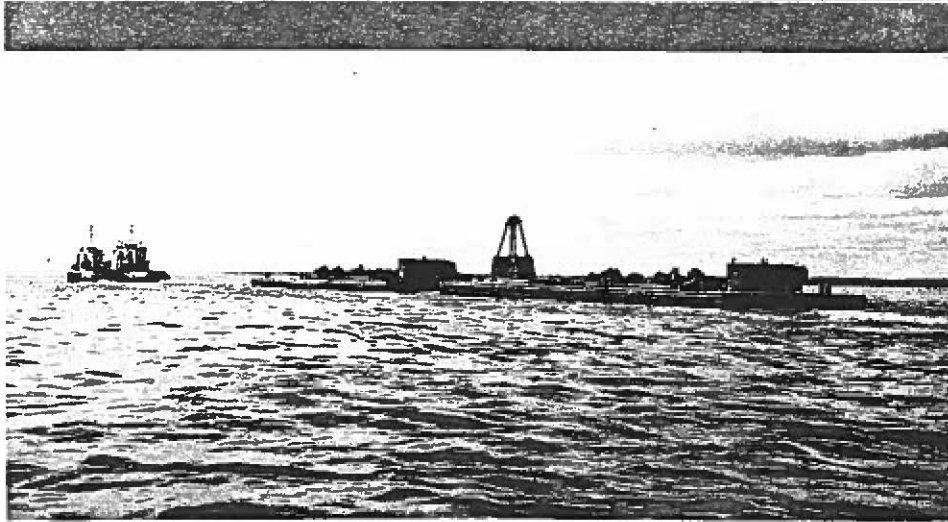
Zones prévues entre Trois-Rivières et le Cap à la Roche : 85 500 mètres cubes (estimé 1997)

8



AGRANDISSEMENT D'UN SECTEUR

Les travaux au lac Saint-Pierre ont montré que l'excavation précise de nombreux monticules épars comporte des contraintes : la précision des systèmes de positionnement, le courant et l'agitation des plans d'eau. Lorsque la drague était positionnée sur un point donné, l'entrepreneur a dû effectuer un balayage latéral et prélever un volume de matériaux supérieur au volume estimé en 1997 (93 500 m³). Le volume total excavé se situe toutefois bien en deçà de celui (208 000 m³) qui a servi pour évaluer les répercussions environnementales.



La phase 2 des travaux et les activités de suivi: 1999-2000

Cette année, afin de compléter le dragage sélectif des hauts-fonds dans la voie navigable, les travaux d'excavation et de mise en dépôt seront exécutés après la saison de frai, à compter du mois de juillet entre Trois-Rivières et le Cap à la Roche, situé près de Deschaillons. Dans la partie du fleuve comprise entre Montréal et Sorel, les travaux débuteront au mois d'août. Compte tenu des difficultés que présente le dragage de hauts-fonds épars, des efforts particuliers de surveillance des travaux sont prévus.

À l'instar des zones du lac Saint-Pierre, un programme de suivi environnemental adapté sera mis en application. Le programme soumis au ministère des Pêches et des Océans vise notamment à optimiser la gestion de sédiments qui comportent des teneurs naturelles élevées en métaux : ceux-ci seront confinés de

façon sécuritaire dans un site désigné à cette fin dans la zone portuaire de Montréal. Dans le secteur de Verchères, même si les risques d'augmenter la turbidité des eaux brutes (non traitées) sont très faibles, la qualité de l'eau à la prise d'eau de cette municipalité fera tout de même l'objet d'un suivi attentif dès le début des travaux, et ce, conformément aux recommandations formulées lors de la réalisation de l'étude environnementale.





Dans une perspective de développement durable, l'Administration portuaire de Montréal s'était engagée à contribuer à l'effort collectif de conservation et de mise en valeur du fleuve. À cet effet, un montant équivalent à 5 % du coût des travaux de dragage devait être alloué à la stabilisation de berges ou à la protection et à la restauration d'habitats riverains. En 1998, le ministère des Pêches et Océans du Canada (MPO) en a fait une condition d'autorisation du projet en regard de la Loi sur les Pêches. À titre compensatoire, en raison notamment de l'utilisation d'un nouveau site de mise en dépôt au lac Saint-Pierre et des modifications anticipées sur l'habitat du poisson, le Ministère a identifié deux projets de restauration à réaliser : la création ou l'agrandissement d'une frayère à esturgeon jaune dans la rivière Saint-François et la stabilisation de berges à l'île aux Corbeaux au lac Saint-Pierre. En vertu d'une entente avec le MPO, l'Administration portuaire veillera à ce que ces initiatives soient complétées cette année. Elle travaillera en partenariat avec Faune et Parcs Québec et avec l'Association des Chasseurs et Pêcheurs de Sainte-Anne-

de-Sorel. La stabilité et l'efficacité des aménagements seront également évaluées l'an prochain.

À L'ÎLE AUX CORBEAUX

275 MÈTRES DE BERGES
SERONT STABILISÉS

L'Administration portuaire a confié à l'Association des Chasseurs et Pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel (ACPSAS) la mise en œuvre des travaux de stabilisation de quelque 275 mètres de berges à l'île aux Corbeaux. Cette association a déjà l'expérience de la restauration de berges et est reconnue notamment par le Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) du lac Saint-Pierre. Ce comité regroupe des organismes locaux, régionaux et des citoyens qui, en concertation, mènent des actions pour réhabiliter, conserver et mettre en valeur le Saint-Laurent et l'archipel du lac.

Au lac Saint-Pierre, l'île aux Corbeaux protège contre l'érosion la baie de l'île de Grâce, une baie marécageuse connue dans l'archipel de Berthier-Sorel comme un des meilleurs sites de frai pour

Les actions en partenariat pour la conservation d'habitats du fleuve



L'Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel utilisera des techniques d'éco-ingénierie éprouvées pour réaliser la stabilisation des berges. Ces méthodes associent entre autres l'enrochement et la végétalisation dans le but de limiter « l'artificialisation » des berges. La participation des propriétaires riverains est également prévue afin d'assurer à la fin de l'aménagement la protection de la végétation arbustive et herbacée ainsi que celle des arbres existants.

plusieurs espèces de poissons. Selon les études actuelles, en raison du phénomène important d'érosion graduelle à l'île aux Corbeaux, l'intégrité écologique des marais de la baie pourrait être sérieusement menacée d'ici 20 ans. La stabilisation des berges favorisera donc le maintien de cet habitat particulier dans le secteur.

DANS LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS

UNE FRAYÈRE À ESTURGEON JAUNE SERA CRÉÉE OU AGRANDIE

L'esturgeon jaune est une espèce de poisson dont le statut est considéré très préoccupant par les professionnels de la faune. Cette espèce est surexploitée dans le fleuve. La rareté des frayères est aussi un facteur important du mauvais état des stocks.

Par l'entremise de la Fondation de la Faune du Québec comme fiduciaire des fonds versés, la contribution de l'Administration portuaire donnera le moyen d'aménager une nouvelle frayère ou d'agrandir une frayère existante, qui a été localisée dans la rivière

Saint-François lors d'une étude réalisée en 1996 sur l'habitat du poisson.

Compte tenu de son expertise, Faune et Parcs Québec effectuera cet aménagement qui vise à favoriser la reproduction de l'esturgeon jaune. Les travaux seront entrepris cette année et un suivi l'an prochain permettra d'évaluer la fréquentation du site par des esturgeons jaunes adultes.



On peut distinguer la partie visible de la frayère actuelle (banc de gravier) dans la rivière Saint-François. Faune et Parcs Québec aménagera à proximité une nouvelle frayère ou agrandira la frayère existante. Les travaux pourront être effectués lorsque les études définissant tous les paramètres de la frayère seront complétées.

UN RAPPEL

En vertu des lois fédérales, le projet et son étude environnementale ont été assujettis à l'approbation formelle du ministère des Pêches et des Océans du Canada. Le 19 mars 1998, le ministère a émis les autorisations requises à la suite d'un examen préalable du projet et de toutes les études associées. L'examen a débuté en 1996 dans le cadre du *Processus fédéral d'évaluation environnementale*. Il a nécessité notamment deux périodes de consultation de ministères fédéraux et provinciaux, des divers groupes d'intérêt et du public ainsi que l'ajout d'information et d'analyses détaillées. Les commentaires des gens et des organisations qui se sont exprimés sur le projet ont fait l'objet d'un examen attentif afin de minimiser les impacts sur l'environnement. Les aspects socioéconomiques ont aussi été pris en compte.

Pêches et Océans Canada a conclu que ce projet de dragage sélectif des hauts-fonds n'est pas susceptible d'entraîner des effets négatifs importants sur le milieu naturel, considérant que des mesures d'atténuation additionnelles et de restauration d'habitats peuvent s'appliquer et qu'un programme de suivi environnemental sera mis en œuvre. Le Ministère a estimé cependant que certaines préoccupations légitimes soulevées par des intervenants dépassaient largement le cadre du projet.

**Des conditions
pour protéger et
conserver
l'environnement
du fleuve**

Il a tout de même reconnu le besoin de discuter et d'étudier ces problématiques liées à l'utilisation du fleuve.

Dans le cadre de la Phase III du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000, un nouveau volet a été ajouté : la formation d'un Comité de navigation durable auquel participent des représentants de l'Administration portuaire de Montréal. Ce comité réunit également des représentants du ministère des Pêches et des Océans, de Transports Canada, du ministère des Transports du Québec, d'Environnement Canada, du ministère de l'Environnement du Québec, de la Société de développement du Saint-Laurent (SODES), de la Fédération maritime du Canada, des Pilotes du Saint-Laurent central, de l'Association québécoise de l'industrie du nautisme, de Stratégies Saint-Laurent, de la Société de conservation du Bas-Richelieu et des Amis de la Vallée du Saint-Laurent. Le comité se penche entre autres sur les



questions liées à la gestion intégrée du dragage et des sédiments et à la protection des berges. Il prépare aussi un bilan de la navigation et entend développer une stratégie de navigation durable.

Au chapitre de la navigation durable, depuis plusieurs années maintenant, les navires à fort tirant d'eau ont pris l'habitude de réduire leur vitesse dans la voie navigable du Saint-Laurent, ce qui a pour effet de diminuer les vagues sur les rives et de protéger les zones sensibles. Les navigateurs le font également dans leur intérêt, car la réduction de leur vitesse permet de maintenir le couvert de glace en hiver et de prévenir les embâcles. Cela est aussi requis en tout

temps afin de respecter le dégagement sous quille nécessaire au navire pour circuler dans le chenal tout en optimisant son chargement.

LES PRINCIPALES CONDITIONS DES AUTORISATIONS accordées en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables et de la Loi sur les pêches se rapportent à :

- l'utilisation d'aires spécifiques pour le dépôt des matériaux dragués
- l'interdiction de draguer pendant les périodes jugées critiques pour la faune
- une compensation pour la perturbation et la détérioration possible de l'habitat du poisson par l'aménagement d'une frayère à esturgeon et la stabilisation de berges dans le secteur du lac Saint-Pierre : ces mesures de restauration sont appliquées en raison de l'utilisation d'un nouveau site de mise en dépôt en eau libre
- un programme de suivi environnemental complet du projet
- des mesures visant à assurer la sécurité de la navigation et des navigateurs pendant et après les travaux

**Les étapes
du projet**

**Les activités
préparatoires**

1994-1997

4

**La Phase I
des travaux
et le suivi
environnemental**

1998

**Les initiatives
prévues**

1999

2000



Série d'études et demande de permis

Processus fédéral d'évaluation environnementale sous l'autorité de Pêches et Océans Canada :

- séances d'information et deux périodes de consultation
- comité interministériel et groupe d'experts pour analyser les commentaires et les préoccupations des organismes, des groupes et des citoyens, et formuler des recommandations
- rapport d'examen environnemental en regard du projet
- avis de consultation spécifique à la navigation

Programme complémentaire d'analyses, ajustements au projet et addenda à l'étude environnementale

Démarche d'information et d'échanges avec la communauté

Permis et autorisation comprenant des conditions relatives à :

- la sécurité de la navigation
- la protection de l'environnement
- la restauration de l'habitat

Planification des travaux de dragage sur une période de deux ans afin d'assurer la sécurité de la navigation

Phase 1 des travaux et suivi environnemental au lac Saint-Pierre

Information et échanges avec la communauté sur l'évolution des travaux, les résultats du suivi environnemental au lac Saint-Pierre, les autres travaux et activités prévus

Phase 2 des travaux

entre Trois-Rivières et le Cap à la Roche : du 1^{er} juillet au 15 novembre

entre Montréal et Sorel : du 1^{er} août au 15 novembre

Les initiatives comprennent :

- le dragage sélectif des hauts-fonds et la mise en dépôt
- l'application d'un programme adapté de surveillance et de suivi environnemental

Au lac Saint-Pierre, les activités suivantes auront lieu :

- la poursuite du programme de pêches expérimentales
- le suivi de la stabilité du site de mise en dépôt
- les travaux de stabilisation de berges à l'île aux Corbeaux

Dans la rivière Saint-François :

- l'agrandissement d'une frayère à esturgeon jaune ou l'aménagement d'une nouvelle frayère

Fin du programme de pêches expérimentales et bilan sur l'utilisation du milieu par la faune piscicole entre 1997 et 2000

Rapport de suivi environnemental sur la phase 2 des travaux

Rapports sur la stabilité et l'efficacité des mesures appliquées à l'île aux Corbeaux et dans la rivière Saint-François

Rôle des principaux intervenants et partenaires

Administration portuaire de Montréal

Promoteur du projet : initiation, financement et information

**CJB Environnement inc.
PROCÉAN inc.
GDG Environnement Ltée**

Consultants chargés de : étude environnementale et études complémentaires, surveillance des travaux, suivi environnemental et pêches expérimentales

Pêches et Océans Canada

Autorité responsable de l'application de : la Loi sur la Protection des eaux navigables la Loi sur les pêches la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)
Expertise : Garde côtière

Représentants gouvernementaux, groupes d'intérêts et public

Avis, commentaires, suggestions et recommandations lors des consultations de Pêches et Océans Canada dans le cadre de la LCEE

Travaux publics Canada et Garde côtière

Étude préliminaire de faisabilité technique, membres du comité interministériel, mise en œuvre et supervision des travaux de dragage et de mise en dépôt

Diverses compagnies spécialisées dans le domaine du dragage

Exécution des travaux de dragage et de mise en dépôt

Faune et Parcs Québec (FPQ) et Fondation de la Faune du Québec (FFQ)

Commentaires sur le projet et l'étude environnementale

Gestion de la mise en œuvre et du suivi du projet d'aménagement d'une frayère à esturgeon jaune (FPQ)

Fiduciaire des fonds versés (FFQ)

Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel

Mise en œuvre du projet de stabilisation de berges à l'Île aux Corbeaux

RENSEIGNEMENTS

Michel Turgeon, chef des communications
Administration portuaire de Montréal
Édifice du port de Montréal, aile n° 1
Cité du Havre, Montréal (Québec) H3C 3R5
Téléphone : (514) 283-7050 Télécopieur : (514) 283-0829
Courriel : info@port-montreal.com

